

les castors et autres animaux à poils précieux. De plus, le souffle irrité du Grand Esprit a changé de grandes forêts en une mer de feu, et nos chasseurs se sont assis mornes et silencieux en regardant leur wigwams détruits. Cet hiver nous sommes revenus sans pelleteries pour vendre, et notre faim est grande. Notre bon ami M. ORIS fait ce qu'il faut pour nous, mais il ne peut suffire à tous nos besoins. Toi dont le cœur généreux nous est connu, et qui va bientôt s'asseoir dans le grand wigwam à Ottawa, tu parleras de la misère des pauvres Sauvages du lac St. Jean, au Gouverneur-Général, grand ami de la Reine. Tu lui diras que nous profiterons bien de la terre qu'il nous a donnée pour semer, mais qu'en attendant le printemps, nous sommes en proie à la faim, et que les larmes des femmes et des enfants brisent le cœur du pauvre Sauvage. Dis-lui que la terre de nos ancêtres dont le nom comme hommes pacifiques est grand, ne voit que quelques wigwams habités par la misère et la désolation. Parle-lui, comme tu le sais parler et notre prière sera écoutée de notre Grand Sachem [Chef]. Tu écriras à notre bon ami ORIS que tu connais bien et qui doit aussi parler pour nous. N'oublie pas de saluer pour nous le bon TAKORGAN et tous les *Sachems* du grand wigwam d'Ottawa.

Eh ! bien, M. le Président on voit par cette lettre le triste état dans lequel se trouvent ces pauvres indiens. Et la lettre que je viens de lire n'exagère aucunement le triste état dans lequel se trouvent les Montagnais, car j'ai moi-même été témoin de leur misère. Ces Sauvages vivent de pêche et de chasse et n'ont rien autre chose pour trouver leur subsistance. Ne trouvant plus dans le voisinage du lac St. Jean les moyens de subsister qu'ils y trouvaient autrefois, à raison des empiétements de la civilisation et des progrès constants de l'agriculture et de la colonisation ; à raison aussi de ce que les blancs font eux-mêmes la pêche et la chasse en ces endroits, ils sont obligés de partir l'automne pour aller faire la chasse à deux ou trois cents lieues au Nord. On constate souvent avec peine qu'il meurt trente ou quarante de ces pauvres Sauvages pendant la saison de la chasse. Si l'on considère que le gouvernement canadien retire des revenus toujours croissants des territoires autrefois habités par les Sauvages et des pêcheries qu'il afferme, on sera porté à leur accorder généreusement ce qu'il faut pour leurs besoins. Je félicite le gouvernement actuel d'avoir marché sur les traces du dernier gouvernement en donnant aux indiens l'attention nécessaire, et en leur votant certaines sommes d'argent. Cette année surtout, le gouvernement ne doit pas se montrer trop parcimonieux, car

il est de fait que plusieurs indiens du lac St. Jean sont exposés à mourir de faim cet hiver. Il serait très injuste de notre part de lésiner avec ces pauvres gens après avoir hérité de leur pêche, de leur chasse et avoir succédé à leur ancien patrimoine. J'attire de plus l'attention du gouvernement sur les Sauvages qui demeurent à la rivière Bethsiamites, où la misère règne aussi d'une manière affreuse, comme la lettre du Père LACASSE le prouve suffisamment. Je me permettrai de lire quelques extraits de cette lettre qui contient ce qui suit :

“ Je vous dirais difficilement tout ce que la position faite aux malheureuses tribus sauvages de notre endroit a de pénible. Tout leur a été enlevé, à l'exception peut-être de leurs droits sur la rivière Bethsiamites qui leur reste. En forme de compensation le gouvernement a accordé quelques faibles secours aux veuves et aux orphelins de la tribu, mais là se trouvent toutes ses faveurs et c'est absolument insuffisant pour faire face à la misère générale. Jusqu'ici nos pauvres Sauvages se sont montrés assez résignés à leur triste sort ; mais aujourd'hui qu'ils souffrent plus que jamais ils perdent toute patience et s'agitent. Ils nous demandent pourquoi le gouvernement ne tient pas avec eux ses promesses. On ne leur a enlevé tout droit sur leurs nombreuses rivières qu'après leur avoir donné l'assurance par l'entremise de Mgr. BAILLARGEON et du Rév. Père ARNAUD, que la moitié du revenu de l'exploitation de ces rivières leur reviendrait annuellement.

“.....Les plaintes cruelles de ces pauvres Sauvages, que la faim et la misère déciment, devraient pourtant ce semble être entendu de loin. Six des principaux de la tribu de Mingan veulent, dans le désespoir partir pour Londres et aller comme ils disent, parler à la Grande Dame. Nous avons cependant adressé une demande au gouvernement au nom de ces infortunés. Ils sollicitent son secours, parce que : 1o on jouit de leurs terres et de leurs revenus ; 2o on ne leur donne cependant aucune compensation pour ces biens ; 3o une épidémie a régné tout le printemps dernier à Mingan. Les chasseurs étaient étendus dans leurs cabanes souffrant et n'ayant rien à manger. La rivière surabondait de saumons à leurs pieds ; mais on menaçait de la prison quiconque eût osé se permettre d'en prendre un seul pour se nourrir. Les choses en sont rendues au point qu'un hôpital construit sur une bonne ferme leur serait plus utile que la remise de leur rivière et de droits de pêche....D'après la loi de Dieu ces indigènes peuvent posséder ce qu'ils tiennent de leurs ancêtres et n'oublions pas que parce que celui qui la leur ravit est le plus fort il ne s'ensuit pas que cet acte ne soit et ne reste point une injustice criante.”

Il me semble, M. le Président, que le gouvernement ne fera qu'un acte de justice en accordant une allocation suffisante à ces pauvres malheureux. Le fait que souvent il en périt de cinquante à soixante chaque hiver dans les bois faute de moyens de subsistance